

seulement dans l'esclavage qui viole ainsi la plus indisputable des propriétés, mais dans bien d'autres cas beaucoup moins rares. Le gouvernement viole la propriété que chacun a de sa personne et de ses facultés, lorsqu'il s'empare d'une certaine industrie, comme de celles des agens de change et des courtiers, des tabacs, des sels, des bois, ou des routes et transports publics, et qu'il vend à des privilégiés le monopole ou droit exclusif d'exercer ces fonctions et ces industries. Il viole encore plus la propriété, lorsque, sous prétexte de la sûreté publique, ou seulement de la sûreté du gouvernement lui-même, il vous empêche de changer de lieu, ou qu'il autorise un gendarme, un agent de police, de vous espionner, de vous arrêter à son caprice, tellement que personne n'a la complète certitude de pouvoir disposer de son tems, de ses facultés, ni de terminer une affaire commencée.

C'est encore violer la propriété industrielle que de mettre un homme en réquisition pour certains travaux, lorsqu'il a jugé à propos de se consacrer à d'autres travaux ; comme lorsqu'on force un homme qui veut étudier les arts et le commerce, à suivre le métier de la guerre.

Je sais fort bien que le maintien de l'ordre social, qui garantit la propriété, passe avant la propriété même ; mais il ne faut pas que la conservation de l'ordre puisse servir de prétexte aux vexations du pouvoir, ni que la subordination donne naissance au privilège. L'industrie a besoin de garanties contre ces abus et jamais on ne lui voit prendre un véritable développement dans les lieux où commande une autorité sans contrepoids.

Les contributions publiques, même lorsqu'elles sont consenties par la nation, sont une violation des propriétés, puisqu'on ne peut lever des valeurs qu'en les prenant sur celles qu'ont produites les terres, les capitaux et l'industrie des particuliers ; *aussi toutes les fois qu'elles excèdent la somme indispensable pour la conservation de la société, il est permis de les considérer comme une spoliation.*

Enfin, la sûreté publique exige quelquefois impérieusement le sacrifice de la propriété particulière, et l'indemnité qu'on donne en pareil cas n'empêche pas qu'il n'y ait violation de propriété : car le droit de propriété embrasse la libre disposition du bien ; et le sacrifice du bien, moyennant une indemnité, est une disposition forcée.

Lorsque l'autorité publique n'est pas spoliatrice elle-même, elle procure aux nations le plus grand des bienfaits, celui de les garantir des spoliateurs. Sans cette protection, qui prête le secours de tous aux besoins d'un seul, il est impossible de concevoir aucun développement important des facultés productives de l'homme, des terres et des capitaux ; il est impossible de concevoir l'existence des capitaux eux-mêmes, puisqu'ils ne sont que valeurs des accumulations et travaillant sous la sauvegarde de l'autorité publique. C'est pour

cette raison que jamais aucune nation n'est parvenue à quelque degré d'opulence sans avoir été soumise à un gouvernement régulier ; c'est à la sûreté que procure l'organisation politique que les peuples policés doivent, non seulement les productions innombrables et variées qui satisfont à leurs besoins, mais encore les beaux arts, les loisirs, fruits de quelques accumulations, et sans lesquels ils ne pourraient pas cultiver les dons de l'esprit, ni par conséquent s'élever à toute la dignité que comporte la nature de l'homme.

Le pauvre lui-même, celui qui ne possède rien, n'est pas moins intéressé que le riche au respect des droits de la propriété. Il ne peut tirer parti de ses facultés qu'à l'aide des accumulations qui ont été faites et protégées ; tout ce qui s'oppose à ces accumulations, ou les dissipe, nuit essentiellement à ses moyens de gagner ; et la misère, le dépérissement des classes indigentes, suit toujours le pillage et la ruine des classes riches. D'ailleurs, dans les sociétés bien organisées, où tous les hommes naissent libres et égaux, où les lois ne tendent, de manière directe ni indirecte, à parquer les hommes en mille castes différentes ; mais, au contraire, où nul privilège n'existe pour élever les uns et abaisser les autres, et où toutes les carrières industrielles sont largement ouvertes à la libre concurrence de tous ; dans ces heureuses sociétés, tout particulier peut atteindre l'aisance, la fortune. Le pauvre d'aujourd'hui sera riche demain. Il a, par conséquent, le plus vif intérêt, autant d'intérêt que le riche d'aujourd'hui, à respecter, à protéger la propriété. De là vient que, chez toutes les nations civilisées, l'atteinte portée aux propriétés est poursuivie et punie comme un crime. L'étude de l'Économie Politique est très propre à justifier et à fortifier cette législation, et elle explique pourquoi les heureux effets du droit de propriété sont d'autant plus frappants, qu'il est mieux garanti par la constitution politique.

Montréal, 21 d'octobre 1845.

Variétés.

—On écrit d'Anduze (Gard) : "A l'exemple des notaires de Nîmes, d'Alais et d'Uzès, ceux d'Anduze viennent de prendre la résolution de fermer leurs études les dimanches et jours de fêtes légales."

—On lit dans les journaux de Londres :

"Hier, un individu du nom de John Harber, habitant East street regents' Park, a parié 20 shillings qu'il boirait un seau d'eau (4 gallons) en une demi heure ; ce qu'il exécuta, pinte par pinte, jusqu'à ce que le tout fût bien et dûment absorbé. Il a déclaré ensuite qu'il avalerait également 12 pintes de bière dans le même espace de temps ; mais comme personne ne semblait plus en douter, il ne s'est pas trouvé de parieurs."

—Les jeunes fils de Mehemet-Ali sont arrivés à Paris. Dès aujourd'hui ils visitaient la capitale et ses monumens, accompagnés de leurs jeunes concitoyens qui habitent Paris depuis quelque temps déjà.

La Revue Canadienne.

MONTRÉAL, 31 OCTOBRE, 1845.

Histoire de la Semaine.

Montréal s'épanouit depuis huit jours, aux rayons d'un soleil de Juillet, et n'était la poussière, qui nous aveugle dans nos rues, on pourrait goûter aujourd'hui l'agrément de la promenade ; nous ne pouvons trop signaler la négligence de ceux qui sont chargés du soin de faire arroser nos rues, c'est vraiment se moquer du public ; nonobstant cette misère là, la ville à cette période de la saison présente un aspect inaccoutumé, un air vivant, de bonne humeur, de gaieté, d'activité, produit sans doute par la température aimable qui nous sourit. Nos belles dames, nos élégantes font leurs achats d'automne et encombrant les boutiques. Vous savez que le commerce a deux phases bien distinctes dans nos climats septentrionaux.

D'abord c'est celle du printemps, quand la nature se dépouille de son froid manteau de neige, quand elle se réveille sous un ciel plus serein et attiédi par l'air doux d'une matinée de mai, quand elle laisse poindre un petit bout de végétation dans les champs couverts encore par les frimats ; alors on attend avec impatience et anxiété l'arrivée d'un vaisseau d'outre-mer. On a hâte d'imiter la nature, de jeter bas comme elle, ces habits épais, lourds et monotones de l'hiver, on soupire après les fraîches couleurs les étoffes nouvelles, les gracieuses toilettes, les élégants chapaux, les coquets fichus, et les fleurs si gaies que les modes vous promettent ; les marchands préparent leurs boutiques, agrandissent leurs croisées, recouvrent leurs tablettes et leurs comptoirs d'un habit de peinture et comptent les jours qui les rapprochent de cet instant heureux où ils pourront étaler aux yeux des chalands et des patrons, tant d'éblouissantes richesses, tant de variété et de bon goût.

L'automne est la seconde phase de l'année commerciale ; on ne l'attend pas avec impatience, on la voit venir avec plus de regret que de plaisir. C'est comme la vieillesse, qui regarde toujours en arrière sur ces belles et riantes années écoulées ; le marchand change sa croisée, mais ce n'est plus une diversité si étendue, ce n'est pas tant le luxe que le confort que vous trouvez. Aussi les couleurs sont moins vives plus sévères et la mode ingénieuse sait encore, donner à des habits plus lourds toute la grâce, et la légèreté des toilettes de l'été. D'ailleurs à notre avis, il n'est rien de plus piquant, de plus aimable, de plus attrayant qu'une mise d'automne pour une femme de goût ; emprisonnée à regret dans une longue pelisse ouvâtée ou fourrée, elle laisse percer et apercevoir toutes les ressources de son esprit et de son talent de plaisir. Ainsi vous nous approuvez sans doute quand nous prétendons, que nos dames Canadiennes sont aussi aimables, aussi jolies, aussi gracieuses et aussi gentilles en automne qu'au printemps.